

# Maroc

■ Rabat ne reconnaît plus aucun nouveau réfugié mais délivre des cartes de séjour qui protègent contre les refoulements.

Trois projets de lois sont toujours en chantier depuis quatre ans.

Le Maroc préconise surtout une migration intra-africaine ordonnée et solidaire.

## L'accueil des migrants au point mort au Maroc

### Une politique d'asile en état de blocage permanent

Eclairage Julie Chaudier  
Correspondante au Maroc

**I**l n'y a pas de changement dans la volonté du Maroc d'accorder sa protection aux réfugiés", rassure Jean-Paul Cavaliéri, représentant du HCR au Maroc, mais "des raisons d'ordre bureaucratique" bloquent le processus. Depuis mars 2017, le Maroc ne reconnaît plus aucun nouveau réfugié. Quelque 836 personnes considérées par le HCR comme ayant le droit de bénéficier de l'asile restent donc dans la précarité. "Sans la carte de séjour délivrée par le Maroc aux réfugiés, ils restent en situation irrégulière, ils ne peuvent donc pas être recrutés dans le secteur, ni suivre des formations professionnelles et ils rencontrent des difficultés pour trouver un logement", explique-t-il.

A ces 836 demandeurs d'asile qui restent dans l'attente de la validation de leur statut s'ajoutent 2 953 Syriens parvenus au Maroc après avoir fui la guerre depuis 2011. Accueillis, tolérés par les autorités, ils posent un problème de sécurité dans un pays où Daech a recruté beaucoup de combattants. Officiellement, le Maroc a hésité, en 2013, entre leur accorder le statut de réfugié ou une "protection temporaire" automatique, sans examen des situations individuelles. Faute d'avoir su trancher, "la commission qui accorde in fine le statut

de réfugié a décidé de s'en remettre à la loi sur l'asile qui devrait être présentée prochainement au Parlement", indique Jean-Paul Cavaliéri.

#### Une carte de réfugié délivrée par le Maroc

Quand Mohammed VI a initié en personne, à l'automne 2013, une nouvelle politique migratoire plus humaniste, fondée sur l'accueil des Subsahariens, trois nouvelles lois ont été annoncées: l'asile, l'immigration et la traite. Quatre ans plus tard, elles sont toujours en préparation. L'initiative royale a bien permis la mise en œuvre de deux opérations exceptionnelles de régularisation et les débuts d'une politique d'intégration des étrangers. Elle a aussi permis que le Maroc commence à s'approprier le processus d'asile – il délivre sa propre carte de réfugié – mais le gouvernement marocain peine cependant encore à s'engager sur un nouveau cadre juridique.

"Le Roi a donné les orientations de la politique migratoire, c'est ensuite au gouvernement de s'en emparer. Or, parce que cette politique est d'origine royale, elle devient incontestable. Les partis politiques

ne peuvent ni la discuter ni en débattre. Dès lors, ils n'ont aucun intérêt électoral à sa mise en place, puisqu'ils ne peuvent pas en faire un objet vivant pour gagner des voix", explique Mehdi Alioua, sociologue spécialisé dans les migrations au Maroc, enseignant et chercheur à Sciences-Po Rabat. Qui plus est, "les partis politiques, dans leur grande majorité, ont un discours islamonationaliste, voire panarabiste. Le panafricanisme promu par le Roi ne les intéresse pas."

#### "Partage" inverse des réfugiés

Si les gouvernements successifs n'ont pas fait de la politique migratoire l'une de leurs priorités, la loi sur l'asile a cependant un puissant allié. L'Union européenne défend sa mise en place, dans la perspective "d'endiguer" une partie de l'émigration, de "partager le fardeau migratoire entre les deux rives de la Méditerranée", explique Mehdi Alioua. En 2015, l'Union européenne envisageait ainsi d'élargir à l'Afrique du Nord le Programme pour le développement et la protection régionale des réfugiés initialement développé par le Danemark au Liban, en Jordanie et en Irak.

"Ce programme vise à renforcer les capacités des pays de la région à mettre en place des systèmes d'asile efficaces", expliquait le commissaire euro-

péen en charge de la Migration et des Affaires intérieures, Dimitris Avramopoulos.

Le HCR promet, de son côté, une forme de "partage" inverse de l'afflux de réfugiés : "il faut que les pays les plus développés acceptent d'accueillir une partie des réfugiés et organisent pour cela des voies sécurisées comme des corridors humanitaires, estime Jean-Paul Cavaliéri, avant d'ajouter, cependant: "Le Maroc sauve des vies, car en octroyant l'asile aux réfugiés, il leur permet d'obtenir une protection sans avoir à risquer leur vie en traversant la Méditerranée."

Quant aux près de 3 800 personnes – Syriens compris – à qui le Maroc devrait mais n'a toujours pas accordé la protection du statut de réfugié, le HCR reste optimiste et pragmatique.

"Les Syriens ont bénéficié massivement de la première opération exceptionnelle de régularisation en 2014-2015. Même s'il s'agit d'un

statut de 'migrant' et non de 'réfugié', l'octroi de la carte de séjour permet de protéger ces personnes, ce qui est une façon pragmatique de répondre à leur besoin de protection internationale." Rien ne dit, cependant, que, l'an dernier, la seconde opération exceptionnelle de régularisation – qui n'est toujours qu'exceptionnelle – leur ait bénéficié dans les mêmes proportions.

# Une vision solidaire de la migration intra-africaine

Le Maroc est depuis près d'un an la tête de pont de la politique migratoire en Afrique. A la suite de la réintégration du pays dans l'Union africaine (UA) le 30 janvier 2017, le roi Mohammed VI s'était vu confié en mars le mandat d'élaborer une "vision" migratoire commune. Le Maroc privilégie une migration intra-africaine ordonnée et solidaire entre les divers Etats africains. Il est vrai qu'avec une politique d'accueil des migrants au point mort (voir ci-contre), le Maroc a tout intérêt à voir plus large et à jouer la solidarité avec ses "frères" d'Afrique.

La semaine dernière, lors du dernier Sommet de l'organisation panafricaine, le souverain marocain a proposé de créer et d'abriter un observatoire africain de la migration. Celui-ci aura pour mission de "*développer l'observation et l'échange d'informations entre les pays africains, afin de favoriser une gestion maîtrisée des flux migratoires*", a déclaré Mohammed VI à Addis-Abeba. Un envoyé spécial de l'UA chargé de la migration devra coordonner les politiques de l'Union en la matière. Ces deux initiatives font partie de l'Agenda africain pour la migration, un document présenté comme "*évolutif et non juridiquement contraignant*", élaboré par le roi du Maroc en concertation avec des chefs d'Etats africains et issu d'échanges avec des organisations internationales, des chercheurs et la société civile.

Le Maroc est l'un des fervents partisans d'une intégration solidaire des migrants à l'échelle du continent. Il n'est pas le seul.

*"Nous devons mettre la migration régulière au service du développement socio-économique du continent [...] La politique migratoire ne peut se fonder uniquement sur les impératifs sécuritaires"*, avait plaidé Mamadi Touré, le ministre guinéen des Affaires étrangères et président du Conseil exécutif de l'UA, lors d'une rencontre préparatoire, le 11 janvier à Rabat, visant à élaborer l'Agenda migratoire commun.

**Reconsidérer le phénomène migratoire**

Mohammed VI propose aussi de reconsidérer le phénomène de la migration sous le prisme de son apport socio-économique pour les pays d'accueil, et donc comme pilier de la coopération entre pays du Sud. Pour y parvenir, cela suppose que la migration se fasse "*dans la sécurité, la légalité, la régularité, l'ordre et le respect des droits humains*", a souligné le souverain chérifien dans son allocution.

*"Il est temps de déconstruire, un à un, les mythes associés à la migration"*, a-t-il insisté. *"Il n'y a pas de déferlante migratoire puisque les migrants ne représentent que 3,4 % de la population mondiale. La migration africaine est d'abord intra-africaine"*, a poursuivi le Roi, précisant que *"quatre migrants africains sur cinq restent dans le continent"*. Et en ajoutant que la migration ne contribuait pas à appauvrir les pays d'accueil *"puisque 85 % des revenus des migrants restent dans ces pays"*.

Une vision qui nécessite désormais d'être concrétisée.

Vincent Braun

## Épingle

---

### Seize migrants noyés au large de Melilla

**Les cadavres** de seize migrants ont été repêchés en mer samedi au large des côtes marocaines, a-t-on indiqué dimanche de source médicale. Parmi les seize morts (dont trois femmes), quinze sont originaires d'Afrique subsaharienne et le seizième de nationalité marocaine, a indiqué à l'AFP une source médicale à la morgue de Nador (nord-est), où se trouvent les corps. La préfecture de l'enclave espagnole de Melilla, voisine de Nador, avait auparavant communiqué un bilan d'une "vingtaine" de cadavres repêchés en mer par les secours marocains dans leurs eaux territoriales. Les migrants ont été vus par l'équipage d'un ferry espagnol, qui a alerté les secours en mer des deux pays, avait ajouté la porte-parole de la préfecture. Selon la

préfecture de cette ville, un hélicoptère de la garde civile participait encore dimanche aux recherches, en appui aux patrouilles marocaines. Cette découverte intervient alors que la route "espagnole" est de plus en plus empruntée par les migrants subsahariens qui tentent d'arriver en Europe. Selon l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), l'Espagne est la deuxième porte d'entrée, après l'Italie. (AFP)